

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Demande d'aide financière pour le recrutement du responsable du futur établissement public de programmation culturelle

Mesdames, Messieurs,

L'association Accord, qui conduit jusqu'à maintenant, une partie de la programmation culturelle professionnelle à Châtelleraut, ainsi que le festival de jazz, souhaite, eu égard au départ en retraite de son directeur, recentrer son action sur le seul festival, à compter de la rentrée 2013 / 2014.

Face à cette décision, la collectivité, après concertation avec les opérateurs locaux, a décidé de créer un établissement public pour gérer la saison culturelle qui disposera de différents lieux de diffusion : Nouveau-Théâtre, Angelarde, Ancien-Théâtre, notamment.

Cette structure aura donc en charge de mettre en place une saison pluridisciplinaire tout public et jeune public, de favoriser une présence artistique sur le territoire, et de développer une programmation en lien avec les caractéristiques du théâtre à l'italienne qui doit ouvrir ses portes fin 2013, après une riche restauration.

Le processus de création administrative de l'établissement public est engagé.

Mais il convient, dès maintenant, dans le cadre de ce temps de préfiguration, de lancer le recrutement du responsable qui devra mettre en œuvre la saison 2013 / 2014. A cet égard, la DRAC Poitou-Charentes, partenaire privilégié de la restauration du théâtre à l'italienne, est sollicitée pour un soutien financier pour le poste de responsable dès la fin 2012.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II - 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence entretien, gestion et aménagement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du Conseil du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du Conseil au bureau,

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 décembre 2012

n° 11

page 2/2

CONSIDERANT la nécessité de recruter un responsable de l'établissement public de programmation culturelle, et pour ce faire, de demander une aide financière à la DRAC Poitou-Charentes,

Le bureau de communauté, ayant délibéré, décide :

- de solliciter la DRAC Poitou-Charentes à hauteur de 8000 €, pour aider au recrutement du poste de responsable du futur établissement public chargé de la gestion de la saison culturelle,

– d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 14/12/12, n° 8418
Publié au siège de la CAPC, le 13/12/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM